



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 04 avril 2025

(Cette réunion s'est tenue en VISIO le vendredi 4 avril 2025)

Etaient présents : Mmes V. BAJOLLET, C. BERNARD, J. BRANDI, M.A CARLIER, E. CHAPILLON, M. DUCHENE-DROFF, C. GAUDILLIERE, C. MONROCHE, S. NOEL, G. PAUGAM, B. SANS, K. SCHMITT, L. SIMI-LAHOZ, C. VEROLA et F. VIGUIE
MM. R. ARMAND, R. BARRE, L. BOURLET, P. CHIRAND, E. DORIZON, R. EVRARD, M. LE BOT, J.M. MARAUX, M. POGGI, M. ROBERT, J.P SANTUCCI, D. SCHMITT, P. STEPHANT, L. VAISSIERE et A. VORILLION

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National
M. Charles-Baptiste AGOSTINI, Conseiller Technique National

Excusés : Mmes G. CAUVIN et C. MARTELET
MM. JP IANNARELLI, R. PAPON et C. SARRIO

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour, merci à vous de vous être dégagés de vos obligations pour vous rendre disponible pour ce CODIR en Visio. Je sais que ce n'est pas simple pour tout le monde d'être présent à toutes nos réunions, surtout lorsque l'on est encore en activité, néanmoins je compte sur vous toutes et tous pour être présents autant que vous le pouvez.

J'ai déjà réfléchi aux calendriers des CODIR pour 2026 et 2027, avec une utilisation plus marquée de la Visio environ une réunion sur deux. Mais le présentiel reste important car il doit nous permettre d'aborder certains sujets plus en profondeur. La Visio permet de faire des points d'étapes indispensables à mes yeux. Aussi je vous demanderai d'être concis dans vos interventions puisque je limite volontairement la Visio à une journée. La programmation des CODIR sera jointe au compte rendu ainsi vous pourrez vous organiser en conséquence. Notez que le CODIR prévu en octobre 2025 se fera en Visio.

La saison démarre à peine que déjà nous sommes assaillis de demandes, recours et plaintes en tout genre. Mécontentement de l'organisation des compétitions dans les départements, remontées d'arrangements avec le règlement fédéral, erreurs dans les championnats et la liste pourrait être encore plus longue. Compte tenu du fait que certains CD ont vu leur exécutif modifié, il y a peut-être une période de flottement ou de calage à faire, mais ceci n'explique pas tout.

Ces difficultés vont de pair avec une difficulté à gérer la frustration et donc à nouveau nous voyons poindre des comportements inacceptables violences envers les arbitres avec leur lot de silence ou de suspension jusqu'à comparution. Je rappelle que le droit de retrait existe dans nos règlements et qu'il faut, dans certaines circonstances, se l'approprier.

Sans compter ce qui passe sous les radars, puisqu'il semble que le proverbe « pas vu, pas pris » a encore de beaux jours devant lui. Tout ça pour vous dire que si nous appelons de nos vœux la professionnalisation de nos organisations, nous sommes loin d'une structuration homogène sur le territoire.

Rabâcher les mêmes choses, rappeler des choses élémentaires pour voir au bout du bout chacun s'accommoder avec la réalité de son territoire, a quelque chose de désespérant. Et pourtant, il faut garder une ligne directrice, garante de la cohérence et de la cohésion.

Ceci démontre le chemin à parcourir pour que chaque dirigeant se sente un maillon de la chaîne fédérale.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES 17 ET 18 JANVIER 2025

Le compte-rendu du comité directeur en date des 28 février et 1 mars 2025 est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Les effectifs des licences 2025 : 296 870 licenciés (286 609 au 2 avril 2024) pour un prévisionnel de 302 000. Notons qu'en 2024 à la même date, nous comptabilisons 286 609 licences, soit + 10 261 en 2025. Pour les mutations, nous enregistrons : 3 822 mutations externes et 21 694 mutations internes, soit une recette de 293 380 € pour un budget de 300 000 €. Pour les clubs, 5651 affiliés pour 5788 en 2024 (- 137).

Pour les inscriptions aux coupes de France : - Pétanque : 3676 clubs pour 73 520 € (en 2024 : 3463 clubs), soit + 213 et pour le jeu provençal : 911 clubs pour 18 220 € (en 2024 : 604 clubs), soit + 307 clubs.

La demande d'acompte sur les licences a été transmise aux CD avec le remboursement des tours de zone de la CDF 2024 /2025. Les paiements se font régulièrement avec une date limite au 15 avril. Le montant total de l'acompte s'élève à 2 419 000 €.

Le dossier de demande de subvention au CNOSF pour 2025 a été préparé avec Christy pour une demande de subventions de 30 000 € dans le cadre du PAIF (Programme Accompagnement International des Fédérations). Une demande en augmentation du fait de l'organisation du Congrès de la FIPJP à DOUAI en même temps que le championnat du monde.

Pour le dossier 2024, nous avons obtenu une aide de 10 000 €.

Pour donner suite à notre demande auprès de l'association ILONA concernant un compte-rendu des activités de l'année 2024, nous engagerons le règlement des 2 aides à l'association ILONA (1 500 € FFPJP et 4 110 € pour la participation aux championnats de France).

Le bilan financier de la Finale de la Coupe de France de SIN LE NOBLE sera présenté au prochain comité directeur de juin car il nous manque des factures à recevoir mais nous devrions pouvoir compter sur un résultat financier équilibré.

Le résultat financier du championnat du Monde 2024 de Dijon tient compte des subventions à 100 % de nos collectivités et présente les chiffres suivants à ce jour :

Recettes totales FFPJP et SAOS : 1 541 916 € / Dépenses totales FFPJP et SAOS : 1 538 150 € / Excédent : 3 766 €

A première vue, ce résultat semble décevant vu le travail réalisé par le comité d'organisation (salariés, élus et sociétés) mais il faut tenir compte de plusieurs points pris dans ces chiffres, notamment déjà la partie SAOS PROMO PETANQUE et la partie FFPJP qu'il nous faut séparer et également la prise en compte dans les dépenses du travail de nos salariés : Pour la SAOS, il ressort un excédent de 23 541 € avec 387 378 € de recettes et 363 837 € de dépenses. Pour la FFPJP, nous comptabilisons 1 154 538 € de recettes et 1 174 314 € de dépenses en incluant le travail de nos salariés qui a été affecté à l'organisation de l'évènement.

Pour donner suite à ce résultat financier et une fois que nous aurons reçu les diverses subventions à 100 %, les 3 entités organisatrices (SAOS, CD 21 et FFPJP) devront se réunir afin de définir la répartition du solde positif du compte CDM DIJON 2024.

Comme vous avez pu le constater sur le document financier de notre budget fédéral que je vous ai transmis, nous avons une prévision d'un déficit en fin d'année 2025 de 80 000 € à ce jour mais il nous faut prendre en compte plusieurs éléments : dans la partie recettes, nous avons supprimé le partenariat Crédit Mutuel de 30 000 € que nous avons affecté en toute logique à la SAOS PROMO PETANQUE et dans la partie dépenses, nous avons le poste plate-forme numérique qui est supérieur de 70 000 € à notre prévisionnel. Nous avons réaffecté le total de notre provision sur ce poste à hauteur de 55 375 € et en fonction du résultat 2025, nous pourrions également passer cette dépense en immobilisation sur le mandat en lissant la dépense sur 4 ans. Je sais également que nous devrions pouvoir avoir de bonnes nouvelles du côté recettes avec la hausse de nos licenciés puisque nous avons pris pour base budgétaire les 302 000 licences de 2024. Mais il est nécessaire de rester prudent car comme vous le voyez nous sommes tributaires de nos recettes « licences » principalement. C'est pour cela que nous devons rapidement nous pencher sur le développement de notre fédération pour le mandat 2025/2028 en réfléchissant sur l'amélioration du fonctionnement de notre fédération pour apporter un plus à nos comités et à nos licenciés. Pour 2025, je demande aux divers responsables des commissions fédérales de bien respecter votre budget alloué et si vous pouvez minimiser certaines dépenses, ce ne serait que mieux pour nos finances 2025.

Je terminerai par une bonne nouvelle avec l'arrivée de notre stagiaire pour la mise en place de la comptabilité analytique, un jeune étudiant en école de commerce à Marseille non loin de notre siège : il s'appelle Wandrille DE VERDIERE. Il a débuté son stage hier avec Christy et Xavier prévu jusqu'à la mi-juillet avec la possibilité de continuer par un contrat en alternance pour l'année scolaire 2025/2026 de septembre à juin. La première journée s'est parfaitement bien déroulée avec une intégration rapide et efficace. Sa candidature était de loin la plus adéquate au travail demandé et l'entretien que nous avons programmé en visio-conférence avec Christy et Claire nous a conforté dans notre choix.

IV. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ – Charles-Baptiste AGOSTINI)

- Présentation du document du Projet de Performance Fédéral 2025 avec tous les attendus :
 - Audit PPF 2021/24 méthode orfèvre ;
 - Bilan sportif 2021/24 : les titres et les médailles, bilan sur les sportifs, l'encadrement, et les data ;
 - Les objectifs méthode orfèvre ;
 - **PPF 2025/2029 les orientations et la Partie Stratégie fédérale** : les objectifs, la philosophie de la nouvelle démarche, le PPF est un parcours, les modélisations du Parcours et du projet de Performance fédéral, les critères d'évaluation des potentiels, le programme de détection, le programme d'accession avec le Projet création filière Pôles espoirs et France relève, le Programme d'excellence, les indicateurs de performance ;
 - **PPF 2025/2029 la Partie Opérationnelle** : les cellules de performance, les critères de mise en liste, les compétitions de référence, la réécriture de la convention SHN/FFPJP, l'accompagnement socio-professionnel avec les Plan de Performance Individuelle, le suivi Médical réglementaire, le fichier Honorabilité de l'ensemble des intervenants et les DATA.

- Complétude du contrat de performance.
- Bilan stage n°1 du collectif féminin et prévisionnel du rassemblement du collectif masculin.
- Les financements annuels de l'Agence Nationale du Sport ou du ministère des Sports :
 - Valorisation masse salariale Cadre d'Etat : 88 000€ pour un CTS donc 352 000€ pour 4 cadres (Anna, Florian, Charles-Baptiste et Patrice) ;
 - ANS/PSF : 305 900€ pour l'année 2024 ;
 - Contrat de performance : 85 000€ ;
 - Contrat de développement : 54 000€ ;
 - CIP/CAE (convention d'insertion professionnelle athlètes) : 65 000€ ;
 - Aides personnalisées : 10 000€.
- Il y a aussi des aides à l'emploi :
 - Poste de Corentin depuis 2019 : 170 000€ ;
 - Poste de Sibylle depuis 2022 : 36 000€.
- Réalisation de l'Analyse diagnostique de l'organisation fédérale pour la Directrice des Sports.

V. COMMISSIONS

JEU PROVENÇAL (Claire GAUDILLIERE)

DIMENSION DES TERRAINS DE JEUX

Pour donner suite au dernier Comité Directeur, où il a été décidé de fixer les règles sur la tolérance de la dimension en largeur d'un terrain pour la pratique du jeu provençal soit à 3,5 m et 24 m, il a été proposé que la longueur minimale de 24 m s'applique aussi sur les carrés d'honneur aux Championnats de France et donc aux 4 terrains qui devront avoir pour dimension 4m par 24 m.

Décision du Comité Directeur : validation des 24 m mètres même sur les carrés d'honneur des championnats de France.

Le Club de la BOULE MODEREE (13) a été réintégré à la Coupe de France de Jeu Provençal de cette année.

CNC (Laurent VAISSIERE)

La finale Vétérans/Jeunes se déroulera à SAINTE LIVRADE mais le trophée des Pépites sera après ces compétitions et non en amont.

La Finale du CNC féminin se déroulera à BANS dans le Jura au boulodrome de Mont sous Vaudrey. Le Comité Directeur a refusé la demande de prise en charge de la location des tribunes.

A noter que nous n'avons toujours pas de candidat pour la finale de la Coupe de France de Jeu Provençal.

DISCIPLINE (Michel POGGI)

COMMISSION FEDERALE

Relaxe dans l'affaire du CNC pour les capitaines d'équipes mis en cause

COMMISSION NATIONALE

Affaire en appel des faits commis au Touquet (bagarre) : sanctions fermes et avec sursis

Il sera étudié la possibilité pour la FFPJP de se constituer partie civile dans certains dossiers graves afin d'une part de soutenir les victimes et d'autre part d'agir sur la rapidité de traitement de ces dossiers par les services judiciaires.

ARBITRAGE (Evelyne CHAPILLON)

Une refonte globale des documents a été réalisée par la CNA :

- Charte des Arbitres PNA et hors PNA
- Liste des fautes commises par des arbitres de pétanque et sanctions associées
- Règlement et procédure de traitement de ces fautes, par le biais des sous-commissions de traitement des fautes d'arbitrage (ancienne sous-commission d'arbitrage)

Il est proposé à la candidature à l'examen d'arbitre Européen : MM. DOINEL et MALHERBE

Décision du Comité Directeur : l'ensemble de ces documents et candidatures sont validés.

Lors du précédent Comité Directeur, il a été validé le fait qu'à défaut d'arbitre sur la compétition, le Président du club ne peut plus officier et la compétition, si elle est maintenue, ne sera pas validée par la FFPJP.

Cette modification réglementaire ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2026.

DROM-COM (Véronique BAJOLLET)

Toujours des problématiques administratives et juridiques au sein du Comité départemental de Mayotte.

FAIR PLAY (Véronique BAJOLLET)

Le logo retenu est présenté et sera envoyé à l'infographiste pour validation.

Nous pensons faire fabriquer des pin's, des buts avec ce logo, pour que les joueurs montrent leur adhésion à ces valeurs.

CHAMPIONNATS DE France (Corine VEROLA)

Il existe un calendrier Fédéral où les dates des championnats sont fixées, elles doivent être scrupuleusement respectées.

Pour donner suite à la note récapitulative envoyée aux Comités relative au nombre de POULES de 3 équipes, il a été précisé : compte tenu de l'augmentation croissante du nombre d'inscrits lors des championnats départementaux et de leurs phases qualificatives, certains comités départementaux se trouvent confronter à un manque d'espace et donc un manque de terrains. Au regard de cette réalité, le Comité Directeur décide d'autoriser les Comités concernés par cette problématique de terrains à adapter le nombre de poules de 3 (plus de limitation à 3). Toutefois, le championnat (ou les phases qualificatives) ne peut se dérouler intégralement en poules de 3, le comité devra donc privilégier autant que faire se peut un maximum de poules de 4. « Gestion concours » permet de gérer cette problématique, en cas de difficulté ou de besoin d'information se rapprocher des personnes en charge de cette application.

Rappel : la Fédération par l'intermédiaire de la commission mènera des contrôles portant sur la vérification des fichiers GCZ des championnats départementaux et de leurs phases qualificatives.

Le CODIR a refusé la demande d'un comité départemental de pouvoir changer la date du championnat départemental Jeunes.

CONVENTION D'OBJECTIF TERRITORIAL COT (Fabienne VIGUIE)

À la suite de la réunion qui s'est tenue le 2 avril dernier, en lien avec l'ouverture de la campagne ANS/PSF 2025, il a été évoqué les Conventions d'Objectifs Territoriales.

La commission a soulevé la difficulté à mettre ces conventions en œuvre dès 2025 et souhaite un report à 2026.

Le président souhaite, au regard des annonces faites lors du mandat précédent (CODIR et congrès) que la commission poursuive ses réflexions et qu'elle présente lors du CODIR de juin un projet abouti.

Pour rappel, il a été décidé de supprimer les aides aux déplacements aux championnats, remplacées par la mise en place de ces conventions afin de mettre l'accent sur les projets de développement mis en œuvre sur le territoire. Tout en tenant compte de l'impact de cette mesure sur certains départements, en particulier ceux dont le nombre de licenciés se situe aux alentours de 500.

Par ailleurs, un atelier sera organisé sur ce thème lors du prochain Congrès de Pontivy.

INFORMATIQUE (Laurent VAISSIERE – Didier SCHMITT) : dématérialisation de la licence

La réécriture de Geslico en micro-services est quasiment finalisée. Toutes les fonctions du Geslico actuel sont développées et il ne manque que quelques raccordements pour avoir un Geslico testable.

En termes de fonctionnalités, sont encore à écrire les éléments suivants :

- Gestion d'une sanction de type honorabilité qui va bloquer la possibilité de déclarer un licencié sur un rôle imposant le contrôle d'honorabilité.
- Batches de nuit de Geslico avec notamment l'export des bases pour gestion concours.
- Extraction pour le contrôle d'honorabilité avec gestion de différentiel que j'avais également pris à ma charge.

L'étape suivante est la mise à jour des sites Compétition et Qualification des données pour qu'ils utilisent les micro-services qui ont été développés pour Geslico.

Ensuite nous développerons l'application mobile qui va gérer la licence dématérialisée. Vous trouverez en pièce jointe une présentation avec les premiers visuels de cette future application. Il est prévu de différencier l'affichage des licenciés en distinguant 4 cas : dirigeant, éducateur, arbitre et standard. Pour le moment, nous affichons une donnée type de licence mais nous pouvons également afficher un logo différent si vous le souhaitez ce qui sera plus visuel.

Une présentation complète sur la dématérialisation de la licence sera réalisée au prochain Comité Directeur de juin par la société HADOKEN qui a été choisie pour mettre en place cette dématérialisation.

EDUCATEURS (Céline BERNARD – Alain VORILLION)

Le projet de Coupe de France des jeunes avance. Les modalités sont en cours de finalisation.

Concernant les compétitions jeunes, il est rappelé que la vente d'alcool (dans le cadre légal) aux majeurs est à proscrire. En effet, la FFPJP souhaite qu'aucun alcool ne soit vendu. La vente d'alcool aux mineurs restant dans TOUS les cas INTERDITE.

Il a été demandé de réfléchir à la possibilité de mettre en place des contrôles d'alcoolémie sur les éducateurs. La question de la mise en place d'une sous-commission des fautes d'Éducateurs est à étudier à l'instar de celle des arbitres.

FEMININES (Laurence SIMI-LAHOZ)

Un questionnaire portant sur la structure de la Coupe de France féminine sera transmis prochainement aux organes déconcentrés de la FFPJP. Les retours permettront à la commission de présenter un projet avisé et cohérent, en phase avec les attentes.

TOP NATIONAUX (Romain BARRE)

Un point est fait sur les délégations restées vacantes.
Les convocations des délégués seront effectuées au moins 1 mois avant le début de la compétition.

HANDICAP (Eric DORIZON)

Il a été lancée une consultation des Comités afin de recenser les compétitions HANDI que se déroulent sur le territoire.

Il a été rappelé l'obligation de renseigner GESLICO des titulaires des cartes de MOBILITE Inclusion afin de connaître la population concernée

VI. COUPE DE France 2025 à SIN LE NOBLE

Belle organisation à Sin le Noble au boulodrome du Douaisis.

Les contrôles alcoolémie ne devraient-ils pas être faits après que la feuille de match soit complétée ?
Ainsi, un joueur contrôlé positif serait sanctionné.

VII. QUESTIONS DIVERSES

DOPAGE :

Une note sera diffusée rappelant les modalités de contrôles anti-dopage. Surtout et comme promis par le Président, une notice de demande de contrôles CIBLES sera envoyée (où et comment demander un contrôle ?)

ELECTION CAHN : les scrutins initialement prévus en avril sont décalés du 08 au 11 mai puis de 5 au 9 juin pour le second tour

Police Municipale : Comme d'autres corporations (ex cheminots ou journalistes), l'Association Sportive de la Police Municipale a sollicité la FFPJP afin de signer une convention officialisant le fait qu'elle puisse délivrer le titre de Champion de France des Policiers municipaux.

Pour rappel, seule la FFPJP a vocation à délivrer des titres de Champion ou Championne de France au regard de son statut de Fédération délégataire. Tout organisme désirant le faire doit passer une convention avec la FFPJP. A défaut, aucun officiel de la FFPJP ne peut prêter son concours à l'organisation de la manifestation, excepté à titre personnel et sans engager sa fédération de tutelle.

La désignation des délégués fédéraux aux étapes des MASTERS 2026 a été réalisée.

Association ILONA :

Elle vient en aide aux familles d'enfants malades ou défavorisés. Pour bénéficier de l'aide, un enfant ou un des parents doit être licencié auprès de la FFPJP. Tous les enfants en difficultés médicales, sociales sont susceptibles d'obtenir de l'aide. Les ressources proviennent de dons spontanés, d'actions mises en place auprès des clubs, des comités, des ligues et de notre fédération.

Les fondateurs de cette association ont sollicité la FFPJP afin de voir, comme cela avait été évoqué par le passé avec M. DESBOIS, comment elle pourrait reprendre cette activité. Une piste semble se dégager, celle de l'intégrer dans le cadre d'un FOND de DOTATIONS qui pourrait être créé à cette occasion et ainsi recevoir les fonds d'entreprises dans le cadre du mécénat.

Elections : Les prochaines élections auront lieu au CNOSF et à la FIPJP pour le renouvellement des leurs instances dirigeantes. A noter que notre Président Michel LE BOT se présentera en qualité de membre pour représenter la FFPJP au sein de ces instances.

VIII. DATES DES REUNIONS 2025

6 et 7 juin

12 et 13 septembre (à CHOMERAC ?)

17 et 18 octobre

14 et 15 novembre

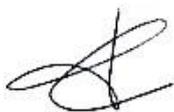
11 décembre à PONTIVY (CD56)

Congrès fédéral les 12 et 13 décembre à PONTIVY (CD56)

Vous trouverez en annexe le calendrier prévisionnel des CODIR 2026 et 2027.

(Fin de la réunion : vendredi 4 avril à 18h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT



RELEVÉ DE DÉCISIONS

JEU PROVENÇAL

DIMENSION DES TERRAINS DE JEUX

Pour donner suite au dernier Comité Directeur, où il a été décidé de fixer les règles sur la tolérance de la dimension en largeur d'un terrain pour la pratique du jeu provençal soit à 3,5 m et 24 m , il a été proposé que la longueur minimale de 24 m s'applique aussi sur les carrés d'honneur aux Championnats de France et donc aux 4 terrains qui devront avoir pour dimension 4 m par 24 m.

Décision du Comité Directeur : validation des 24 m mètres même sur les carrés d'honneur des championnats de France.

ARBITRAGE

Une refonte globale des documents a été réalisée par la CNA :

- Charte des Arbitres PNA et hors PNA ;
- Liste des fautes commises par des arbitres de pétanque et sanctions associées ;
- Règlement et procédure de traitement de ces fautes, par le biais des sous-commissions de traitement des fautes d'arbitrage (ancienne sous-commission d'arbitrage).

Il est proposé à la candidature à l'examen d'arbitre Européen : MM. DOINEL et MALHERBE

Décision du Comité Directeur : l'ensemble de ces documents et candidatures sont validés.